

14ème législature

Question N° : 28016	De M. Dominique Le Mèner (Union pour un Mouvement Populaire - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique >commerce extérieur	Tête d'analyse >exportations	Analyse > lait. capacités.
Question publiée au JO le : 04/06/2013 Réponse publiée au JO le : 16/07/2013 page : 7499		

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'exportation insuffisante des produits laitiers français, alors que la demande globale augmente considérablement (2,5 % par an), poussée par la consommation des pays émergents, notamment la Chine. Le retard pris est encore plus inquiétant lorsque l'on constate la baisse de l'offre de produits laitiers au niveau mondial (2,2 % dans l'Union européenne, 5 % en Australie ou encore 11 % en Argentine). Or, absorbant 40 % du lait français, l'exportation est un enjeu majeur pour la filière française. En forte expansion à la suite du scandale du lait frelaté chinois de 2008, le marché du lait en poudre est un parfait exemple du manque de compétitivité de la production française, puisque la Nouvelle-Zélande et l'Australie répondent aujourd'hui à 80 % des besoins chinois en la matière. Dans le même temps, on enregistre une baisse de la demande dans les débouchés traditionnels de notre pays que sont l'Allemagne et les pays d'Europe du nord. Il souhaiterait donc savoir quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de profiter de cette opportunité offerte par les pays émergents de consolider notre production laitière.

Texte de la réponse

Les conclusions des analyses économiques conduites notamment par la Commission européenne sur les perspectives à moyen terme pour la filière laitière sont favorables au plan mondial. Cette évolution attendue est liée en particulier à la hausse de la population mondiale, à la croissance économique dans les pays émergents et aux changements des habitudes alimentaires qui accompagnent en général l'élévation du niveau de vie. Malgré ces perspectives favorables, le marché mondial des produits laitiers peut connaître des difficultés conjoncturelles liées à un déséquilibre entre l'offre et la demande. Par ailleurs, l'essentiel de la croissance de la consommation mondiale de produits laitiers sera le fait des pays émergents, la croissance de la demande dans les pays développés, et en particulier dans l'Union européenne, étant attendue plus faible. Cette croissance de la consommation mondiale se traduit par une hausse des importations des zones les plus dynamiques, notamment d'Asie, d'Afrique, Proche et Moyen-Orient ou en Russie. Cette demande à l'importation est essentiellement constituée de poudres de lait, de poudres infantiles, de poudre de lactosérum, de fromages ingrédients et de matières grasses laitières. L'Union européenne participe largement à l'approvisionnement du marché mondial des produits laitiers sur lequel elle est en concurrence en particulier avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les États-Unis et l'Argentine. Les entreprises laitières françaises sont présentes sur les marchés internationaux des produits laitiers et développent leurs exportations. En 2012, 31 % des exportations de produits laitiers en valeur ont été destinées aux pays tiers, hors Union européenne. Dans la perspective de la fin des quotas laitiers en 2015, les entreprises laitières s'attendent



globalement à une augmentation de la production laitière des éleveurs français qui les approvisionnent. Ce lait supplémentaire devra trouver des débouchés valorisés, notamment sur les marchés mondiaux. Les entreprises françaises se préparent à cette perspective par des investissements de modernisation ou d'augmentation des capacités de transformation. De nombreux investissements sont ainsi programmés ou ont été réalisés. Ils concernent des outils de séchage de lait de de lactosérum qui visent en particulier à la fourniture de poudres de lait et de poudres infantiles à destination des marchés mondiaux. L'État a mis en place, à partir de 2012, un dispositif spécifique d'aide aux entreprises laitières de production et de commercialisation. Ce dispositif, géré par FranceAgriMer, a été doté de 9,5 millions d'euros sur la période 2012-2013. L'une des priorités de ce dispositif est l'accompagnement des projets de modernisation et de développement des capacités de transformation pour des produits destinés à l'exportation. Au titre de l'année 2012, vingt projets d'investissements ont été accompagnés financièrement par ce dispositif. Il s'agissait notamment de projets visant à accroître la compétitivité au plan international et à consolider les outils de transformation laitière sur l'ensemble du territoire national.